



## FICHE TECHNIQUE

### MANIFESTATION SUR L'ESPACE PUBLIC

**Libellé de l'association :**

**Identité du demandeur :**

Nom : .....Prénom : .....

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

**Date de la demande :** .....

**Nom et/ou type de manifestation :**

.....

.....

.....

**Date(s) prévu(es) de la manifestation :**

**Lieu(x) de déroulement de la manifestation :**

.....

**Nombre de personnes attendues :** .....

**Itinéraire(s) en cas de parcours :**

Utilisation de dispositif aérien : aucun

lâcher de ballons \* survol de drones \* lâcher de lanternes \* autres \* .....

Une sécurisation de la manifestation est-elle prévue : OUI \* NON \*

Cette manifestation nécessite-t-elle un dépôt en Préfecture : OUI \* NON \*

---

#### **Partie réservée à l'Administration**

Attestation d'assurance fournie (année en cours) : OUI \* NON \*

Pièces jointes : .....

**Observations :**

.....

.....

.....

Fiche transmise le : .....

DGS	DST	Responsable CTM	Responsable sécurité
THOMAS P.	BERNARD C.	CAMILLE D.	BERNARD L.

\* cocher la case correspondante



# PROCÉDURE

Cette fiche est à remplir et à déposer en mairie lorsque votre association organise une manifestation sur l'espace public à Dombasle-sur-Meurthe.

## **Rappel :**

Le plan VIGIPIRATE comporte trois niveaux de sécurité qui permettent au dispositif de sécurité intérieure de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste.



## **Démarches :**

- Transmettre **2 mois** avant la date de la manifestation une demande d'autorisation écrite ainsi que ce document au service **Culture et Vie associative** ou par mail : [vie.associative@ville-dombasle.fr](mailto:vie.associative@ville-dombasle.fr)

- Pièces à joindre en mairie :

- ➔ une attestation d'assurance de l'année en cours
- ➔ un plan de l'itinéraire de la manifestation

- Pièces à joindre en Préfecture :

- ➔ un formulaire Cerfa n° 13 390 03 en cas d'utilisation de véhicules terrestres à moteur
- ➔ un dossier de sécurité si nécessaire

- Pièces à joindre à la Fédération sportive de l'association concernée :

- ➔ un formulaire Cerfa n° 13 447 03 en cas d'événements sportifs **3 mois** avant la manifestation

⚠ Ce document n'exclut pas d'autres démarches à effectuer par l'organisateur auprès de la Préfecture.